



AVIS

**Le Conseil Communautaire de Mâconnais Beaujolais Agglomération
se réunira en séance publique
Mardi 7 avril 2026 à 18 h 30
(Salle Le Pavillon - Mâcon)**

ORDRE DU JOUR

Proclamation de l'installation du nouveau Conseil Communautaire

Assemblées :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 4 décembre 2025
- Élection du Président
- Composition du Bureau Permanent de MBA et détermination du nombre de vice-présidents
- Élection des vice-présidents

Lecture de la Charte de l' élu local

- Indemnités du Président et des vice-présidents
- Adoption du règlement intérieur de Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Délégations d'attribution du Conseil Communautaire au Bureau Permanent et au Président
- Ressources humaines : Droit à la formation des élus
- Prise en charge et remboursement des frais des élus communautaires
- Approbation de la mise à disposition d'un support numérique aux conseillers communautaires
- Détermination du nombre, des compétences et des effectifs des commissions communautaires
- Modalités de dépôt des candidatures pour l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) et la Commission de concession
- Désignation des représentants au sein de la Sema Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud (Sema 71) et de la SPL Mâconnais Val de Saône Bourgogne du Sud
- Détermination de l'effectif et de la composition du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat Mâcon Habitat et désignation des représentants de MBA et des associations

**DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DU PRÉSIDENT PRISES SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL
en application de l'article L5211-10 du CGCT**